Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 49 (2022)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sociétés d'entraide en faveur des Suisses de l'étranger

Saviez-vous que la solidarité de la Suisse œuvre par le bais d'une soixantaine de sociétés d'entraide dans le monde ? La Société Helvétique de Bienfaisance en France a fêté son bicentenaire en 2021. Cette tradition humanitaire s'étend par exemple aussi loin qu'aux Philippines où la Swiss Benevolent Foundation est soutenue par la Suisse.

La Constitution fédérale suisse prévoit que la Confédération contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et à la Suisse, et elle soutient des institutions qui poursuivent cet objectif. Il en va de même dans la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, mieux connue sous la dénomination de Loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr), et dans son ordonnance qui reprend ce principe et précise notamment que la Confédération peut soutenir des institutions qui allouent une aide aux Suisses de l'étranger dans des domaines déterminés, qui sont actives dans le monde entier ou qui fournissent des aides à des Suisses de l'étranger.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) dispose à cet effet d'une subvention fédérale annuelle que les sociétés de bienfaisance ou d'entraide suisses à l'étranger peuvent solliciter. Ce crédit est également complété grâce aux contributions de certains cantons qui souhaitent apporter un soutien à leurs citoyennes et citoyens qui vivent à l'étranger et qui sont annoncés auprès de leur représentation suisse compétente.

Ces aides financières sont accordées en priorité à des sociétés ou à des institutions suisses qui apportent ce soutien à des Suisses de l'étranger se trouvant dans des conditions sociales difficiles dues à une maladie, à l'âge ou à la solitude. Ce genre d'aide vise à couvrir, par exemple, les frais d'entretien, les indemnités de logement ou la participation aux frais du ménage, les appareils et les soins médicaux. De surcroît, des prestations d'aide peuvent être accordées sous la forme de projets de formation, comme les bourses d'étude, le paiement d'une partie des frais de scolarité, ou de contribution à des foyers pour personnes âgées et indigentes. Les personnes qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins et qui bénéficient déjà de prestations d'aide sociale de la Confédération ne peuvent pas faire valoir ce droit.

La demande d'aide financière est envoyée par la société d'entraide directement à la représentation compétente qui analyse la requête et évalue les besoins sur la base des motivations et de la documentation financière. La Direction consulaire du DFAE examine ensuite la totalité des dossiers. La décision tiendra compte des ressources disponibles. Nos ambassades et consulats généraux, qui ont établi des liens étroits de collaboration avec ces institutions sur place veillent à ce que les prestations d'aide en faveur des Suissesses et Suisses de l'étranger soient assurées. Bien que le nombre de cas ainsi soutenus reste limité, cet instrument permet de soutenir des concitoyennes et des concitoyens se trouvant dans des situations humainement difficiles.

[1] Art. 40 al. 1 Cst (RS 101)
[2] Art. 34, 38 et 58 lit. c LSEtr (RS 195.1); art. 40 et 46 OSEtr (RS 195.11)

Un document d'époque d'une période troublée : en 1936, le Conseil fédéral remercie la Société Helvétique de Bienfaisance de Paris pour son engagement et lui témoigne "la gratitude du pays pour son geste patriotique".
Photo Archiv SHB, Paris

L'exemple de la Société Helvétique de Bienfaisance

La Société Helvétique de Bienfaisance (SHB) vient de fêter son bicentenaire. Elle fut en effet créée en 1821 par quatre jeunes Suisses fraîchement arrivés à Paris et avait pour but, comme aujourd'hui, de venir en aide aux Suisses de France défavorisés. Les premières années furent mouvementées puisqu'en 50 ans, la jeune société dut affronter la Révolution de 1830 suivie du choléra, l'insurrection de 1848 et finalement la guerre de 1870 et le siège de Paris. Elle put traverser ces épreuves grâce à une aide fédérale et au dévouement et à la générosité exemplaires des Suisses de Paris. Les siècles suivants ne l'épargnèrent pas non plus avec les deux guerres mondiales, la grippe espagnole et la pandémie actuelle. À travers tous ces événements douloureux, la SHB a montré son efficacité et continue à être un soutien essentiel pour les Suisses de France en difficulté. Au quotidien, une assistante gère les demandes d'aide arrivées à l'Ambassade ou sur son site internet tandis qu'une dizaine de bénévoles rendent visite aux personnes âgées isolées.
Les Suisses qu'elle aide ont des difficultés de tous genres : fins de mois difficiles, factures impayées, besoin de soins médicaux et dentaires, assistance psychologique et administrative. La SHB analyse les cas, intervient et paie les factures. Deux fois par an, elle distribue une allocation aux personnes les plus défavorisées. Elle pense aussi aux jeunes et attribue chaque année deux bourses à des étudiants suisses résidant à la Cité Universitaire, et trois bourses à des apprentis en stage à l'École Suisse de Paris. Si elle peut faire face à toutes ces dépenses, c'est grâce à la générosité d'une fondation suisse, à l'aide d'une subvention fédérale et aux legs et dons de ses membres. Elle organise aussi des concerts de bienfaisance et une tombola lors des assemblées générales.
Un grand merci à tous ! Mais la relève est difficile et la SHB espère avoir convaincu les lecteurs de la rejoindre ! SHB

L'exemple de Manille, aux Philippines

En 1925, des membres du Swiss Club Philippines ont créé la Swiss Benevolent Foundation (SBF), dont l'objectif était de soulager les besoins urgents de citoyens suisses en difficulté.
La SBF est pilotée par un conseil de fondation qui se compose de membres du Swiss Club Philippines. Les fonds propres de la fondation proviennent principalement de dons des membres du Swiss Club. Le conseil de fondation décide à quels Suisses dans le besoin et à quelles autres personnes ayant un lien étroit avec la Suisse l'aide est accordée. Les prestations de la fondation englobent des aides financières uniques, des prêts, des dons ainsi qu'un soutien en cas de maladie ou de perte des moyens de subsistance.
Cet engagement social a fait ses preuves dès sa création et a permis de mener à bien de nombreuses actions: cadeaux de Noël à des Suisses dans le besoin et à des prisonniers, prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation ainsi que des frais de scolarisation d'enfants orphelins.
AMBASSADE DE SUISSE À MANILLE

revue.link/manila

Votations fédérales

Le Conseil fédéral décide des objets au moins quatre mois à l'avance.

Toutes les informations sur les thèmes soumis à votation (brochure explicative, comités, recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, etc.) sont disponibles sur www.admin.ch/votations ou sur l'application «VoteInfo» de la Chancellerie fédérale.

Initiatives populaires

À la clôture de la rédaction, les initiatives populaires suivantes ont été lancées (délai de récolte des signatures entre parenthèses):

- Initiative populaire fédérale 'Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)' (08.09.2023)
- Initiative populaire fédérale 'Pour des dédommagements réglementés en cas d'épidémie (initiative sur les dédommagements)' (29.09.2023)

La liste des initiatives populaires en suspens est disponible sur www.bk.admin.ch > Droits politiques > Initiatives populaires > Initiatives en suspens

Travel Admin: l'application de voyage du DFAE

Travel Admin est l'application de voyage du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Elle vous aide à préparer un voyage à l'étranger et vous fournit des fonctions et informations précieuses lors de vos déplacements. Il vous suffit de créer un profil et d'enregistrer votre voyage.

Travel Admin

L'application est disponible gratuitement en version iOS ou Android.

Helpline DFAE: votre guichet unique

La Helpline du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) fait office de guichet unique pour toute question ayant trait aux services consulaires. Elle vous fournit également de l'aide en cas d'urgence et ce, dans le monde entier, 365 jours par an et 24 h/24, par téléphone, par e-mail ou par Skype.

HELPLINE DFAE

En Suisse +41 800 24 73 65
À l'étranger +41 58 465 33 33
helpline@eda.admin.ch
skype: helpline-eda

La diversité de la population suisse à l'étranger

La diversité de la population suisse ne s'arrête pas aux frontières de la Suisse. À la fin de l'année 2021, plus d'un dixième des Suisses vivaient à l'étranger. Parmi eux, 75 % possèdent au moins une nationalité supplémentaire. C'est en Amérique du Sud que cette proportion est la plus élevée.

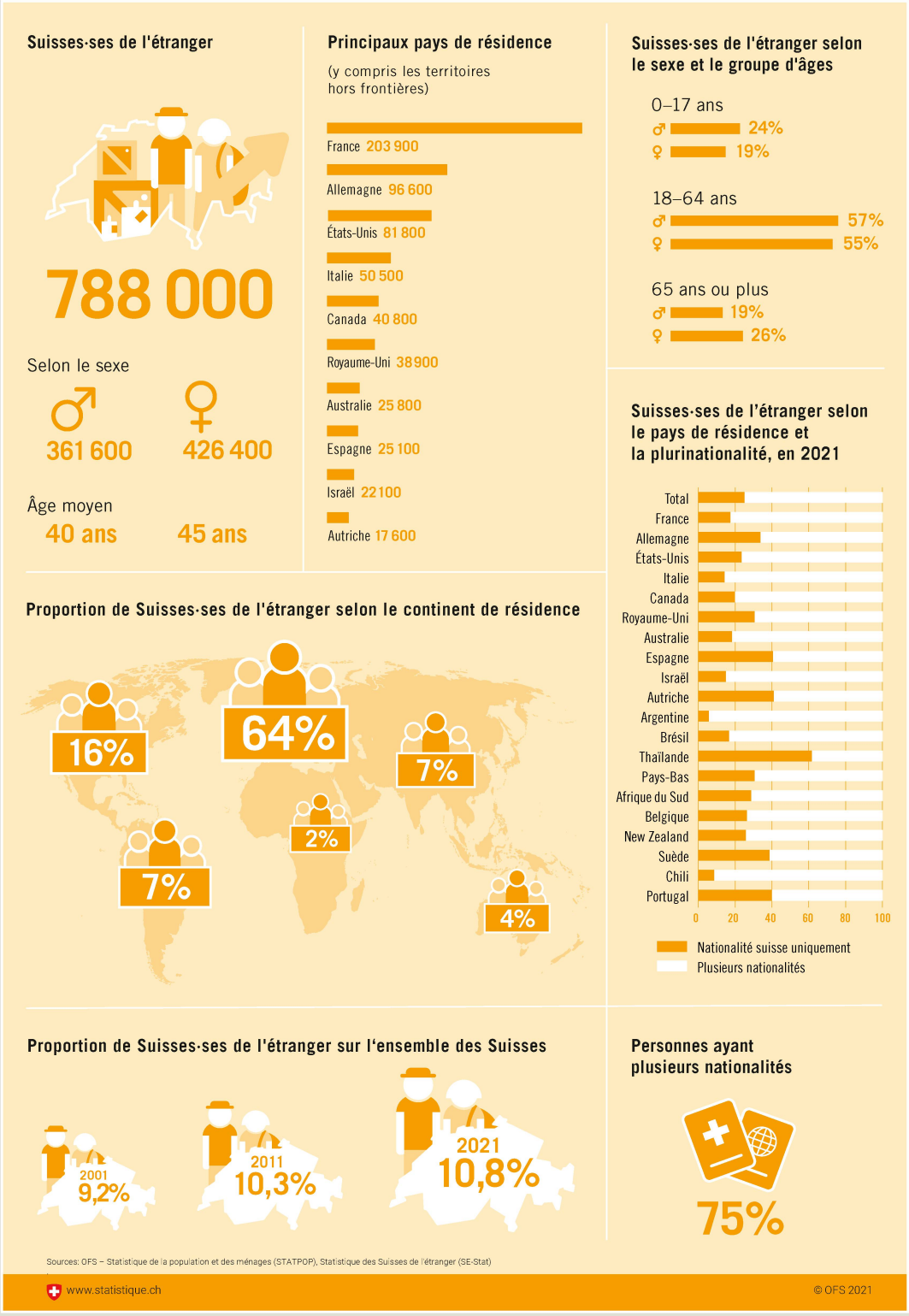

En 2021, 788 000 Suisses de l'étranger étaient inscrits auprès d'une représentation compétente suisse à l'étranger, ce qui représente une hausse de 1,5 % par rapport à 2020. Si l'on se penche sur les deux dernières années, la pandémie de Covid-19 semble ne pas avoir eu d'influence notable sur l'évolution constatée en 2021. En revanche, la situation extraordinaire a contribué à un ralentissement de cette progression en 2020.

La plurinationalité est répandue

Trois quarts des Suisses de l'étranger, soit 590 500 personnes, possèdent une ou plusieurs autres nationalités outre la nationalité suisse. Depuis 2017, cette proportion n'a pas changé.

La part des Suisses de l'étranger qui possèdent une nationalité supplémentaire est particulièrement élevée en Amérique, puisqu'elle y atteint 80 %, et même 87,3 % en Amérique du Sud. Les chiffres les plus élevés se trouvent en Argentine et au Chili (94,2 % et 91,3 % respectivement).

De manière générale, on constate que la majorité (68,3 %) des Suisses de l'étranger sont nés à l'étranger. En ce qui concerne les plurinationaux, c'est même le cas pour 82,8 % d'entre eux. Là aussi, leur part atteint son plus haut niveau en Argentine et au Chili, avec 98,1 % et 96,4 %, respectivement. (OFS)

Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet sur www.bfs.admin.ch
Office fédéral de la statistique > Trouver des statistiques > Population > Migration et intégration > Suisses de l'étranger